



Kinshasa, le 27 FEV 2023

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

L'Inspecteur Général - Chef de Service

N° 0272 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2023

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat  
*(avec l'expression de mes hommages les plus déferents)*  
Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
*(avec l'assurance de ma très haute considération)*  
Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service Adjoint ;
- L'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de KINSHASA ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur  
(TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Gestion financière de la Ville de KINSHASA

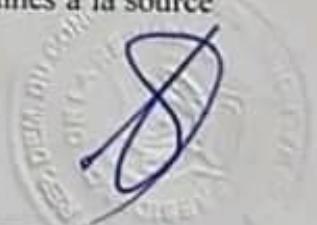
A Monsieur le Gouverneur  
de la Ville de KINSHASA  
à KINSHASA/GOMBE

**Monsieur le Gouverneur,**

En exécution de l'ordre de mission n° 015/PR/IGF/IG-CS/JAK/BPR/2023 du 19 janvier 2023, la mission d'encadrement a dressé un état des lieux retracant les difficultés éprouvées par la Direction Générale des Recettes de Kinshasa dans la mobilisation des recettes.

Les écueils relevés dans ce document procèdent des pratiques tirant leurs sources dans les protocoles d'accord, les conventions et les lettres de nivellement du Ministre Provincial des Finances, lesquels paralysent la chaîne de la recette, de la constatation au recouvrement, en ce que ces pratiques entraînent une ignorance des droits revenant aux services d'assiette, consacrent la consommation des recettes urbaines à la source et privent ainsi la Ville des moyens de sa politique.

....



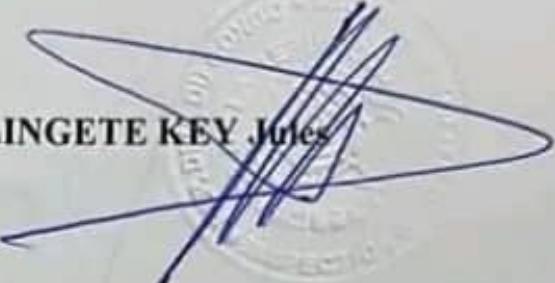
Inspection Générale des Finances, n°30. Avenue des Forces Armées, ex. Haut-Commandement

© +243 97 10 59 654 contact@igf.gouv.cd B.P 3683 Kinshasa / Gombe

Pour la mission d'encadrement et sur base des points saillants présentés lors de la réunion tenue le 14 février 2023 dans vos bureaux, et repris dans le rapport intérimaire ci-joint, la sauvegarde des intérêts de la Ville passe par le changement d'un acteur clé de la chaîne de la recette à savoir le Ministre Provincial des Finances.

Compte tenu de graves irrégularités mises à charge de ce Ministre dans le rapport susmentionné sans doute que vous ne manquerez pas de tirer les conséquences nécessaires au rétablissement de la rigueur et de la bonne gouvernance dans la gestion financière de la Ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur,  
l'expression de mes sentiments patriotiques.

  
ALINGETE KEY Jules

